
Surveillance des enseignants de lycée.

Numéro d'inventaire : 1979.25416

Auteur(s) : Anne Jean Marie René Savary

Type de document : texte ou document administratif

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1810

Description : Feuille manuscrite.

Mesures : hauteur : 310 mm ; largeur : 200 mm

Notes : L.a.s. d'un des ministres de la police de Napoléon 1er. Le ministre demande aux préfets de lui faire connaître tout ce qui pourrait paraître irrégulier sous le rapport de l'Instruction Publique ou sous celui des pratiques religieuses.

Mots-clés : Etudes, statistiques, enquêtes relatives au système éducatif

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Police générale

69

Paris le 17 Juillet 1810.
18 Juillet
sculpé républicain

Monsieur, L'Instruction publique vous demandait une nouvelle organisation; dès ce moment, sans délai, vous avez pris les moyens raisonnables pour connaître la direction que l'on donne à la jeunesse dans les Lycées. Je suis persuadé que les progrès éprouvés ont une amélioration sensible, depuis l'institution de l'Université impériale. Il est cependant possible que des professeurs, peu fidèles aux vides qui leur ont été donnés pour élever les jeunes gens dans l'esprit du Gouvernement, cherchent à leur inculquer des principes contraires. Il peut encore exister des abus d'un moindre intérêt; je ne dois pas les ignorer. Vous devez me donner connaissance de ce que vous aurez aperçu d'inconvenant ou d'irrégulier, soit sous le rapport de l'Instruction, soit sous celui des pratiques religieuses, soit enfin sous le rapport de l'Administration intérieure de ces établissements.

Je n'ai pas besoin, Monsieur, de vous recommander une grande circonspection dans les moyens de vous procurer les renseignements que je vous charge de recueillir.

Je crois inutile aussi de vous inviter à bien constater les faits. Ne présentez rien de vague, rien qui ne puisse être facilement vérifié.

C'est par la précision et la vérité des informations que vous m'adresserez, que je pourrai juger si vous avez donné à ce travail toute l'attention qu'il exige.

Agitez, je vous prie, Monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Le Duc de Berry

a M^e le Préfet



